

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement de la santé : le contre-rapport de la FMF « La Sécu, vraiment ! », 16 propositions pour la protection sociale solidaire

La Fédération des Mutuelles de France a présenté ce lundi 12 octobre son contre-rapport et ses seize propositions pour le financement de la protection sociale solidaire et l'accès à la santé.

À l'heure où débute l'examen du PLFSS à l'Assemblée nationale, la FMF dénonce le grand oubli de ce débat : les recettes de l'Assurance maladie. On discute de qui paie quoi, sans jamais dire quels sont les besoins de santé de la population ni les modalités de leur prise en charge solidaire. La FMF met au cœur du débat les choix de financiers indispensables pour la pérennité du système de Sécurité sociale.

Trois chiffres pour démasquer les idées reçues

- **88,2 milliards d'euros** : montant en 2025 des exonérations de cotisations sociales et des exemptions d'assiette.
- **76,6 % des dépenses de santé** : c'est la part réelle prise en charge par la Sécurité sociale, loin des 80% sans cesse proclamés par le gouvernement. **La prise en charge réelle assumée par les complémentaires s'élève à 42,1 milliards d'€, en lieu et place des 32,5 milliards de la statistique officielle.**
- **58 %** : c'est la part de la consultation chez le médecin en secteur 1 (30€) réellement couverte par la Sécurité sociale. Ce qui ne correspond pas à l'affichage officiel d'une prise en charge à 70% par la Sécurité sociale.

La FMF met sur la table des propositions afin de mobiliser de nouvelles recettes pour la Sécurité sociale et, ainsi, mieux faire face aux besoins de santé de la population. Elle propose de :

- **Faire respecter l'obligation légale de compensation** des exonérations de cotisations par l'État, et l'étendre aux exemptions d'assiette.
- **Faire contribuer l'ensemble des richesses produites au financement de la protection sociale en** élargissant l'assiette des cotisations au capital et au patrimoine des entreprises, au-delà de la seule masse salariale.
- **Mettre fin aux barrières financières à l'accès aux soins** en supprimant les franchises médicales, les participations forfaitaires et les taxes sur les cotisations mutualistes, qui entravent l'accès aux soins.

- **Réintégrer dans le périmètre de la Sécurité sociale** les prises en charge transférées aux complémentaires depuis dix ans, notamment en dentaire, en médecine de ville et à l'hôpital.

Avec ce contre-rapport, les Mutuelles de France remettent le débat sur l'avenir de la protection sociale à l'endroit. **Voulons-nous financer les besoins de santé croissants individuellement, en accentuant les inégalités, ou solidairement, chacun-e cotisant selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins ?** La FMF portera ses propositions auprès des parlementaires dans le cadre de l'examen budgétaire qui s'ouvre et plus largement dans le débat public en vue des échéances électorales de l'an prochain.

Carole Hazé, présidente de la Fédération des mutuelles de France :

« Tout le monde cherche à découper la dépense de santé entre la Sécurité sociale, les complémentaires et les patients, mais personne ne se demande comment financer solidairement les besoins de santé de la population. C'est l'ambition de nos propositions pour « La Sécu, vraiment ! » : mobiliser de nouvelles recettes, justes et pérennes, pour que chacune et chacun soit soigné selon ses besoins. »

À Montreuil, le 12 octobre 2026

Contact Presse :

Nouhaila MANSOURI - Tél portable : 06 30 73 21 53 - nouhaila.mansouri@mutuelles-de-france.fr

Les Mutuelles de France, actrices engagées du mouvement mutualiste, militent pour une société solidaire et inclusive. Dans l'intérêt général, ses mutuelles et ses établissements de soins, à but non lucratif, agissent pour l'égalité des droits et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous. Elles contribuent à un accès universel à la santé tout au long de la vie. • La FMF regroupe 45 groupements mutualistes, dont 29 mutuelles complémentaire-santé et prévoyance et 16 unions et mutuelles. Elle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.